

Les informations recueillies sur ce dossier d'inscription sont archivées par le Loisirs Jeunes dans le but de la prise en charge de l'enfant. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'équipe du Loisirs Jeunes. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : LEMERCIER Julien au 07.89.22.26.87.

Le local Loisirs Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est déclaré auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES anciennement DDCS).
Le projet pédagogique est à votre disposition sur le lieu d'accueil.

1. Conditions d'admissions

L'accès est réservé aux jeunes de 11 à 17 ans. Le dossier d'inscription individuel doit être fourni avant toutes participations aux animations des vacances.

Toute personne ayant accès au Loisirs Jeunes doit respecter son règlement intérieur.

2. Horaires et fonctionnement

➤ Le Jeune doit prévenir de son arrivée et de son départ.

Pendant les vacances scolaires : **les horaires d'animations** sont déterminés à l'inscription (fiche à fournir à chaque période) et **doivent être respectés**, si le jeune est amené, exceptionnellement, à quitter l'animation avant l'heure prévue, il doit **fournir l'autorisation écrite de son représentant légal**.

➤ En cas **d'absence ou d'imprévu**, le jeune doit **prévenir** de celle-ci **24h avant la sortie**. En cas de **non-respect** de cette règle, **une sanction pourra être appliquée** pour les activités futures (exclusion temporaire ou paiement de la sortie).

➤ Le jeune est sous la responsabilité de l'animateur à partir du moment où il se trouve dans les locaux du Loisirs Jeunes ainsi que pendant les animations organisées à l'extérieur par le Loisirs Jeunes.

➤ Le Loisirs Jeunes peut être ouvert ponctuellement les week-ends, les jours de semaines en périodes scolaires, selon les besoins des projets en cours.

3. Tarifs

➤ Les animations des vacances scolaires peuvent faire l'objet d'une facturation. Les tarifs sont établis selon les animations proposées et affichés sur les fiches d'inscriptions.

➤ La tarification des activités prend en compte le coût de l'activité, du transport, du personnel. Toute annulation, non signalée dans les délais ou justifiée, sera facturée s'il s'agit d'une activité payante.

4. Droits du Jeune

➤ Être respecté, s'exprimer, être écouté

➤ S'amuser, jouer, participer aux décisions

- Faire ses choix : animations...
 - Participer à la vie du local, aux animations, aux projets
 - Proposer des idées de projets, d'animations qu'il souhaiterait vivre...
-

5. Devoirs du Jeune

- Respecter les personnes (animateurs, jeunes, familles, intervenants, bénévoles...), le matériel et les locaux.
 - Participer aux rangements et nettoyage des lieux.
 - Respecter le droit d'image d'autrui (la prise de photos et sa diffusion est interdite sans l'accord des responsables légaux)
 - Aller au bout de ses engagements (= respect des autres participants du projet, réservation de place d'animation)
 - La consommation d'alcool, de tabac, ou de substances illicites est strictement interdite au sein et aux abords du local, des sorties ou activités organisées sous peine d'exclusion définitive.
- La direction du Loisirs Jeunes se réserve le droit, en accord avec La Mairie, d'exclure temporairement ou définitivement le ou les jeunes qui n'auront pas respecté le règlement.

Chaque responsable reconnaît avoir lu ce règlement et l'approuver lors de la signature du dossier sanitaire.

Nom prénom + SIGNATURE DU JEUNE le _____

J'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la prise en charge de l'enfant.

Signature du responsable légal

Signature de l'animateur